

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES MUNICIPALES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE URBAINE

Micro-crédits et investissements en agriculture urbaine



Gestion financière des micro-crédits, CEPESIU, Quito (Équateur)

Quatre bonnes raisons pour s'intéresser à l'agriculture urbaine

La faim augmente

En Amérique latine, le nombre de personnes qui souffrent quotidiennement de la faim a augmenté de 20 % en moins de trente ans. Bilan : 65 millions d'habitants à nourrir... un défi qu'il appartient aux villes de relever.

Médecine naturelle pour tous

Les pauvres dépensent de 40 à 60 % de leurs maigres revenus pour se nourrir et presque 15 % pour leurs besoins d'hygiène et de santé. Or, la production de plantes médicinales et de produits dérivés (infusions, extraits, essences, etc.) peut servir de recours aux plus démunis et laissés pour compte, de sorte que l'accès à la santé ne leur soit pas interdit.

Recyclage des déchets et épuration des eaux au profit de la sécurité alimentaire urbaine

Seuls 2 % des déchets produits par nos villes sont traités convenablement. Des milliers de mètres cubes d'eaux résiduelles sont gaspillés ou épurés à un coût beaucoup trop élevé. Ces résidus peuvent néanmoins être transformés en d'excellentes sources d'engrais, en eaux d'irrigation et en compléments de l'alimentation animale.

Créer des emplois et des revenus à peu de frais

L'agriculture urbaine (AU) génère des emplois à des frais nettement inférieurs aux investissements requis dans d'autres secteurs de production. Créer un emploi en AU revient à moins de 500 dollars, et cet investissement peut être amorti à l'aide de micro-crédits.

Les nombreux avantages de l'AU sur le plan alimentation, santé, environnement et création d'emplois sont autant de raisons qui expliquent pourquoi les municipalités cherchent de plus en plus à développer et à moderniser cette forme d'agriculture.

Les principes énoncés dans ce document sont le fruit des dernières percées scientifiques et technologiques, ainsi que des pratiques novatrices adoptées par les villes de la région. Ces pratiques sont une excellente source d'inspiration et nous vous invitons à partager et à enrichir cette expérience.

Bonne récolte urbaine!

Y.C.



Évaluation des retombées des crédits, Maracato (Venezuela)

Les défis

La légitimité politique aussi bien que financière sont des éléments essentiels pour garantir le succès et la généralisation des expériences en agriculture urbaine (AU). De nombreux producteurs n'ont pas accès à des programmes de crédit et d'investissement, ce qui limite leur capacité de se procurer des technologies plus durables, de nouvelles cultures, de meilleurs cultivars et le matériel ou équipement susceptible de leur permettre d'augmenter la production et leurs revenus, et ainsi d'augmenter les niveaux de sécurité alimentaire.



Banque communautaire, Puno (Pérou)

Par conséquent, les gouvernements locaux doivent :

- mobiliser leurs ressources en réservant des postes budgétaires municipaux à l'exécution d'activités d'agriculture urbaine;
- encourager et faciliter l'accès des plus démunis aux capitaux, sans exclure qui que ce soit et dans des conditions conformes aux caractéristiques techniques et productives de l'AU;
- assortir les programmes financiers d'activités de consolidation de l'organisation sociale, d'assistance technique, de formation et de soutien à la commercialisation.

Le présent document propose les principes à suivre pour la formulation et la mise en œuvre de programmes locaux de crédit et d'investissement en agriculture urbaine.

« Les gouvernements locaux doivent s'engager de pied ferme à mobiliser les ressources locales disponibles en vue de développer et d'institutionnaliser l'AU et de l'étendre à l'échelle nationale. Pour ce faire, ils doivent réserver des postes budgétaires municipaux à l'exécution de pratiques d'agriculture urbaine ».

Déclaration de Quito, signée par 40 villes. Quito (Équateur). Avril 2000.

Six principes directeurs formulation de politiques

Sous l'optique des micro-crédits et des investissements en agriculture urbaine

1. Définir une politique de promotion sociale

Le gouvernement local doit élaborer un système de financement et de promotion des micro-crédits, de l'investissement (p. ex. subventions) et de l'épargne de manière à favoriser la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'AU dans les secteurs les plus vulnérables. Le tableau suivant illustre une façon de veiller à la promotion sociale des pauvres dans le secteur de l'économie officielle, où le gouvernement local agirait de concert avec l'établissement financier officiel, suivant un concept d'économie solidaire.

Cycle	Épargne	Subventions	Capital	Intérêts	Commentaires
1 ^{er}	1	2	3	0	Promotion sociale Gouvernement local
2 ^e	2	1	3	0	
3 ^e	2	0	4	Oui	Autonomie Institution officielle

Ces chiffres ne sont fournis qu'à titre d'exemple. Au cours des deux premiers cycles, il s'agit de veiller à la promotion sociale en favorisant les micro-producteurs au moyen de l'épargne, des subventions et des mesures incitatives (crédit à rembourser sans intérêt). Tout au long du premier cycle, on accordera pour chaque dollar US épargné, 2 \$US à titre de subvention et 3 \$US à titre de micro-crédits (6 \$US au total).

Le système favorise l'épargne et la majoration des capitaux, tout en diminuant les subventions. Lors du troisième cycle, on atteint une autonomie de crédit (en percevant des intérêts), ce qui permettrait à de nouveaux bénéficiaires de participer au programme.

La durée des cycles peut fluctuer en fonction du processus d'accumulation de capital. Moyennant les intérêts versés (qui constituent le fonds des subventions et des mesures incitatives) les personnes les plus en mesure de payer pour les services de crédit subventionnent celles qui n'en ont pas les moyens.

2. Mobilisation et gestion des fonds

Pour mobiliser les fonds nécessaires, il faudra mettre l'accent sur les aspects suivants :

Intégration des capitaux

L'intégration des capitaux pour constituer des banques de graines de semence constitue un aspect clé.

De 1997 à 2000, la mairie de **Texcoco (Mexique)** a financé des projets productifs par le

biais du programme « Ramo 33 », qui institutionnalise le transfert des ressources de la fédération aux États et aux municipalités. Ce programme englobe divers fonds, tel le Fonds pour l'infrastructure sociale municipale et le Fonds des contributions pour le renforcement des municipalités.

Obtenir une plus grande participation des établissements financiers

Il est essentiel d'obtenir la participation et l'engagement d'établissements financiers privés et officiels si l'on veut diversifier le portefeuille des ressources disponibles et donner l'élan aux diverses initiatives.

3. Sélection des utilisateurs

Pour garantir la viabilité des micro-crédits et en garantir l'accès aux petits producteurs démunis et aux groupes les plus vulnérables (p. ex. les femmes ou les jeunes), il faut définir des critères de sélection qui privilégient l'insertion sociale. On peut s'inspirer de critères a) économiques (les retombées de l'activité financée vont-elles combler les besoins du producteur et de sa famille?); b) sociaux (l'activité permettra-t-elle d'améliorer les rapports au sein de la famille et entre les producteurs et la localité?); et c) environnementaux (l'activité financée est-elle conforme aux principes de l'environnement durable?).

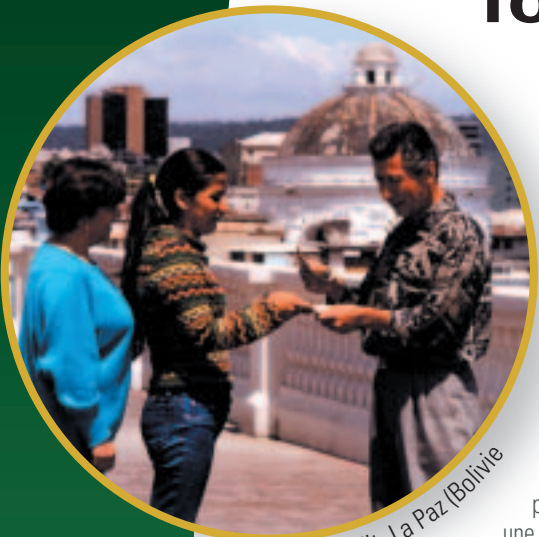
En **Argentine**, le programme social de l'agriculture et de l'élevage (Programa Social Agropecuario) offre des crédits uniquement aux personnes qui ne disposent pas d'un revenu d'appoint pour le producteur et sa famille, hormis les éventualités; et dont le revenu familial mensuel est inférieur à la valeur de deux salaires d'un travailleur journalier dans l'industrie agroalimentaire (quelque 560 pesos, soit 78 \$US en novembre 2002).

4. Définition des principes directeurs des opérations financières

Le fait de compter sur des critères de sélection concrets n'est pas une garantie de la participation ou de l'insertion sociale. Il faut également que les garanties, les intérêts, les montants et les délais de remboursement prévus donnent pleinement accès à des capitaux et qu'ils soient conformes aux caractéristiques techniques et productives de l'AU :

Types de garantie

Au lieu d'exiger des garanties sûretés réelles ou des gages, il existe des solutions de rechange qui permettent de réduire le risque du défaut de paiement, mais qui sont plus accessibles à la population démunie, tels les crédits collectifs disposant de garanties solidaires. À **Brasilia (Brésil)**,



Recevant un crédit, La Paz (Bolivie)



Micro-crédit pour l'autoconsommation, Fortaleza (Brésil)

le programme PROVE a créé un fonds de garantie non monétaire de l'État, sous forme d' « industries agro-alimentaires mobiles » (des constructions en métal qui peuvent être transportées par camion). Comme il s'agit de constructions mobiles et durables, elles peuvent servir de garantie pour les prêts.

Taux d'intérêt

Il faut créer des systèmes de crédit avec des taux d'intérêt subventionnés ou assistés d'un traitement spécial afin d'en assurer la viabilité financière.

Montants, modalités et délais de remboursement

Les montants et les modalités de remboursement doivent être définis en fonction des besoins d'investissement et de la période prévue pour recouvrer le capital, selon la nature du négoce. Par exemple, certains programmes privilégient les politiques sociales, comme en Argentine où le programme PSA met en œuvre une ligne de crédit pour l'autoconsommation qui permet aux producteurs de recevoir des montants allant jusqu'à 200 pesos (56 \$US en novembre 2002), dont la valeur est remboursée moyennant le don des produits obtenus et/ou de travaux solidaires à une institution d'intérêt public (cantines scolaires, hôpitaux).

Délais de grâce

Ces délais, moyennant lesquels le bénéficiaire est exempté de tout paiement ou se limite à verser les intérêts sur le prêt, doivent être établis en fonction du délai de remboursement prévu pour l'activité financière en question. À Texcoco (Mexique), on a fixé des délais de grâce de trois à neuf mois, en fonction de la nature des activités de production (agriculture ou élevage).

5. Mise au point des mesures financières

Les micro-crédits ne sont qu'un élément parmi d'autres dans une stratégie de développement intégré. Pour réduire au minimum le risque de l'investissement, il faut assurer un flot de revenus en : a) diversifiant la production (p. ex. culture à court terme, à long terme, à valeur élevée et valeur réduite); b) appuyant les processus de valeur ajoutée; et c) élaborant des stratégies de commercialisation.

Il faut instituer un cadre institutionnel susceptible de :

Favoriser l'organisation sociale

Inciter et appuyer les producteurs dans leurs efforts d'organisation (associations, coopératives) comme formule pour améliorer l'autonomie et la durabilité du programme.

À Texcoco (Mexique), 164 cultivateurs de fleurs ont constitué une coopérative pour construire un centre de reproduction de boutures de fleurs cultivées dans des serres. La coopérative fonctionne grâce à des contributions fixes de chacun des membres, ce qui lui permet d'amortir les frais d'exploitation et les salaires de quelques-unes des personnes qui y travaillent. La coopérative a été par ailleurs en mesure d'obtenir des ressources externes et complémentaires pour son centre auprès des autorités fédérales et étatiques.

Mettre en œuvre des stratégies de soutien

Il est nécessaire d'instituer des stratégies de soutien concrètes, tant pour l'administration et la gestion des crédits que pour le processus de production, transformation et commercialisation (formation à la production, la technologie, la gestion des affaires, l'assistance technique, les conseils juridiques, les conseils fiscaux, la promotion et la commercialisation).

À Cuenca (Équateur), la municipalité a accordé des crédits à un groupe de femmes pour commercialiser leur production. Cette mesure de soutien a été assortie de la création d'espaces dans des foires et marchés, ce qui leur a permis de disposer de l'infrastructure nécessaire pour présenter leurs produits de manière plus efficace.

Instituer des règlements favorables

Il faut instituer des règlements susceptibles de garantir la disponibilité et l'accès aux terres et aux services. L'absence de garanties à l'égard du droit d'usufruit et la crainte d'être expulsé ont tendance à dissuader les producteurs (voir le document 3).

6. Évaluation des retombées du programme

En considérant le développement sous un angle intégré, il importe de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation permettant de recenser les répercussions économiques et financières ainsi que les aspects qualitatifs (amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires).

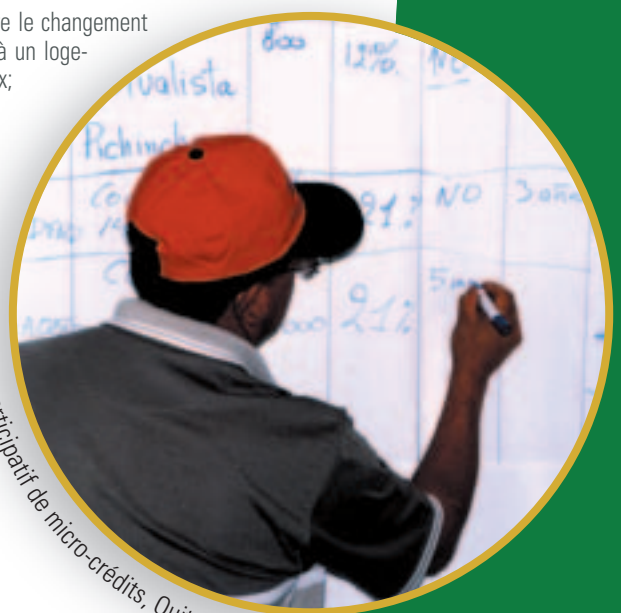
Exemples d'indicateurs qu'il faudra mesurer :

- insertion économique : c'est-à-dire le changement qui s'opère au niveau des actifs patrimoniaux et des revenus familiaux avant et après réception du crédit, et l'accès à de nouvelles sources de financement et à d'autres ressources financières;
- insertion des citoyens : c'est-à-dire le changement qui s'opère au niveau de l'accès à l'éducation, à la santé, aux droits et aux processus décisionnels par les divers membres de la famille;
- insertion matérielle : c'est-à-dire le changement qui s'opère au niveau de l'accès à un logement et aux services fondamentaux;
- durabilité financière du système de crédit : taux d'amortissement, valeur de l'argent (inflation), corrélation entre les revenus et les coûts (compte tenu des retombées attribuables aux intérêts et des coûts d'exploitation du système);
- rentabilité économique de l'activité financée.

Crédits destinés à l'aviculture, Camilo Aldao (Argentine)



Atelier participatif de micro-crédits, Quito (Équateur)



« Les programmes de micro-crédits ont fait leurs preuves en tant qu'outil efficace pour libérer les gens de la pauvreté et les faire participer aux processus économique et politique centraux des villes ».

María Fernanda Garcés, coordonnatrice, Fonds d'insertion sociale et de développement économique, municipalité du district métropolitain de Quito (Équateur).

Bibliographie choisie :

Homem de Carvalho, João Luiz. « PROVE: Programa de verticalização da pequena produção familiar ». In: *Cuadernos de Trabajo 83*. APROVE, CRDI, IPES, PGU-ALC/PNU-HABITAT. Quito, 2000. (www.pgualc.org)

Ramírez García, Gabriel. *Estudios de micro-crédito e inversión para la agricultura urbana; Caso Texcoco-México*. COPEVI, IPES, CRDI, PGU-ALC/PNU-HABITAT. Mexico, 2002. (www.pgualc.org)

Sharbatti, María Angélica. *Estudio de micro-crédito e inversión para la agricultura urbana- Programa Social Agropecuario, Argentina*. IPES, CRDI, PGU-ALC/PNU-HABITAT. Córdoba, 2002. (www.pgualc.org)

Personnes-ressources :

María del Carmen Farfán. Cooperación de Servicios "Jardín Azuayo". Cuenca (Équateur). Tél. : (593 7) 840 259. Courriel : coopservjar@hotmail.com

María Fernanda Garcés, coordonnatrice, Fondo de Inclusión Social y Desarrollo Económico (PROQUITO). Direction métropolitaine du développement durable humain. Municipalité du district métropolitain de Quito (Équateur). Tél. : (593 2) 2583 285 / 2289 214. Courriel : proyecom@quito.gov.ec

João Luiz Homem de Carvalho, directeur, APROVE. Brasília (Brésil). Tél. : (55 61) 2744293. Courriel : jluizhc@uol.com.br / aprove@uol.com.br

José Luis Rico, directeur du Programme de développement rural. Mairie de Texcoco (Mexique). Tél. : (52 595) 952 000.

Teresa Sunde, conseillère technique, Programa Social Agropecuario. Córdoba (Argentine). Tél. : (54 3468) 461 260 / 461 649. Courriel : munca@furnet.com.ar / teresund@cbasur.com.ar

Conclusion de contrats de micro-crédits, Camilo Aldao (Argentine)



Micro-crédits et investissement en agriculture urbaine

N° 4

Ce document s'inspire d'un texte rédigé par Teresa Vásquez (conseillère) et Mateo Villalba (adjoint au PGU-ALC)

Rédacteurs : Yves Cabannes (PGU-ALC), Marielle Dubbeling et Alain Santandreu (IPES/PGU-ALC)

Révisseurs : Nancy Sánchez et Mónica Rhon D.

Conseiller en communication et mise en page : Roberto Valencia (Zonacuario)

Ce document fait partie d'une collection de neuf énoncés de principes/documents de synthèse qui s'articulent autour de divers sujets liés à l'agriculture urbaine :

1. L'agriculture urbaine : moteur du développement municipal durable
2. Participation des citoyens à l'agriculture urbaine
3. Agriculture urbaine : planification et aménagement matériel du territoire
4. Micro-crédits et investissements en agriculture urbaine
5. Récupération des déchets organiques au profit de l'agriculture urbaine
6. Épuration des eaux résiduelles au profit de l'agriculture urbaine
7. Agriculture urbaine : favoriser l'équité entre hommes et femmes
8. Agriculture urbaine et autonomie alimentaire
9. Transformation et commercialisation des produits de l'agriculture urbaine.

On trouvera la collection intégrale de ces documents sur le site du Programme de gestion urbaine : www.pgualc.org et du CRDI www.crdi.ca

Les travaux ont été coordonnés et financés par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI – Canada), le Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PGU – ALC/PNU-HABITAT, Équateur) et l'IPES, Promotion du développement durable (Pérou).

IDRC  CRDI

Centre de recherches pour le développement international
250, rue Albert
CP 8500, Ottawa, Canada K1G 3H9
Tél. : (613) 236-6163 poste 2310
Courriel : blwilson@idrc.ca


Promotion du développement durable

Jorge Price, directeur général
Calle Audiencia N° 194, San Isidro
Apartado Postal 41-0200
Tél. : (51 1) 440-6099 / 421-6684.
Courriel : ipes@ipes.org.pe



Programa de Gestión Urbana
Coordinación Regional para América Latina y El Caribe



Yves Cabannes, Coordonnateur régional
García Moreno 751 entre Sucre y Bolívar
Télec. : 593-258 39 61 / 228 23 61
Courriel : pgu@pgu-ecu.org